

Aides aux professionnels de santé

GRAND BOURG AGGLOMERATION

Présentation du dispositif

Grand Bourg Agglomération soutient les projets des professionnels de santé.

Plusieurs aides sont proposées :

- une aide financière à l'installation,
- une aide à la dématérialisation des dossiers patients,
- une aide au financement de l'intervention d'un prestataire pour le choix d'un logiciel,
- une aide au financement des nouveaux métiers,
- une aide au financement d'une session à la maîtrise de stage,
- une participation financière aux frais engagés pour l'aménagement d'un 2ème poste de travail,
- une aide au financement forfaitaire à la finalisation d'un projet de santé : pour les professionnels de santé qui souhaitent se regrouper.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernés les professionnels de santé comme les médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, psychiatres, gynécologues, pédiatres, ophtalmologues.

Les infirmiers de pratique avancés dans le cadre de l'aide au financement des nouveaux métiers.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Aide à l'installation : entre 4 000 et 8 000 € pour le financement d'acquisition d'équipement mobilier, médical et/ou informatique.

Aide à la dématérialisation des dossiers patients : jusqu'à 3 200 € destinés à financer une intervention d'un prestataire spécialisé dans ces missions. (Environ 400 dossiers issus d'une base de 1 500 dossiers patients à prioriser).

Aide au financement de l'intervention d'un prestataire pour le choix d'un logiciel : financement de 50% du coût total de l'opération dans la limite de 1 500 €.

Financement d'une session à la maîtrise de stage : aide forfaitaire de 1 200 €.

Frais engagés pour l'aménagement d'un 2ème poste de travail : prise en charge à 50% des frais engagés dans la limite de 750 €.

Aide au financement des nouveaux métiers pour les infirmiers de pratique avancée : aide possible dans le cadre de leurs études et de leur installation.

Financement forfaitaire à la finalisation d'un projet de santé :

- 1 500 € pour une équipe entre 5 et 10 professionnels de santé,
- 2 000 € pour une équipe au-delà de 10 professionnels.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher de Grand Bourg Agglomération au 04 74 32 50 08.

Organisme

GRAND BOURG AGGLOMERATION

- 3 avenue Arsène d'Arsonval
01000 BOURG-EN-BRESSE